



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

détermination du revenu imposable

Question écrite n° 3365

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la situation des personnes titulaires de l'allocation adulte handicapé compte tenu des nouvelles dispositions en termes de fiscalisation des plans d'épargne logement de plus de douze ans, En effet, cette fiscalisation aura pour conséquence d'augmenter le revenu fiscal de référence des personnes titulaires de AAH qui verront les avantages auxquels ils peuvent prétendre du fait de leur handicap ne plus leur être attribués. Aussi il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant aux inquiétudes des personnes titulaires de l'AAH, d'une part, et quelle solution il compte mettre en place afin de le rassurer, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3365

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5283

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)